



## COMMISSION DE GARDE PARTICULIER

Garde Chasse       Garde Pêche       Garde Bois Particulier



Je soussigné(e) ..... épouse .....

Président (ou propriétaire) de .....

Né(e) le ..... à .....

Résidant .....

.....

COMMISSIONNE       RENOUELLE LA COMMISSION

M/Mme ..... épouse .....

Né(e) ..... à .....

Résidant .....

.....

Pour assurer la surveillance de :

Mes droits de chasse       Mes droits de pêche       Mes propriétés

situés à .....

.....

Les documents attestant de mes droits ainsi que leur localisation sont annexés à la présente commission.

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant (*raier les réponses inutiles*) :

- Infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement ;
- Infractions commises en matière de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement ;
- Infractions touchant à la propriété forestière ;
- Infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradation, incendie, tags, dépôts de déchets, etc. ...) ;
- Infraction touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière.

Fait à ....., le ..... Signature,

***Cette commission est adressée aux services préfectoraux (Bar-le-Duc, Commercy ou Verdun) par le commettant, accompagnée des documents suivants :***

- Tout document établissant que le demandeur dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire que le Garde Particulier sera chargé de surveiller (titre de propriété, bail, contrat ou attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, arrêté fixant la liste des terrains pour les A.C.C.A. ...) ainsi qu'une carte ou plan localisant ces droits ;
- Copie du permis de chasse validé pour un Garde Chasse Particulier ;
- Copie de la carte d'identité du Garde Particulier ;
- L'arrêté d'aptitude technique du Garde Particulier ou la demande de reconnaissance d'aptitude technique, accompagnée des pièces demandées ;
- Une carte d'agrément délivrée par le commettant (celle-ci est disponible auprès de la Fédération des Gardes Particuliers – Monsieur PIZARRO tel : 03.29.78.59.96) ;
- Le cas échéant une copie des agréments délivrés antérieurement au Garde Particulier (renouvellement).